

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

**VOUS DÉMÉNAGEZ ?
DITES « AU REVOIR » À VOS BACS VERTS ET BRUNS!**

Saint-Hyacinthe, le 30 mai 2017 – Au cours des mois de juin et juillet, nous assistons au retour de la grande période des déménagements. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidants des municipalités membres, desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun), que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de votre municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter notre site Internet au www.riam.quebec.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@maskatel.net